

COMPTE RENDU N° 09 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

L'an deux mil vingt-et-un le 14 décembre à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire.

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, CABANES Ariel, PONS Cassandre, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CAILLY Christian, BIDART Nathalie, PERUCHO Jean-Charles, MALET Virginie, JACQUET Eric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absents ayant donné procuration : JOLY Nathalie à DEVOS Alain, BOISSEAU Christine à LACOMBE Jean-Jacques, CLERQUIN Gérard à DE OLVEIRA Ilidio, DARCOS Nathalie à AURIENTIS Béatrice, MASIP Dominique à LACOMBE Jean-Jacques, ROUGIER Martine à PEUCH Annie-France.

Absent : KENNEL Thomas.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné Monsieur CAILLY Christian secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal du 10 novembre 2021 à la majorité (5 votes contre : M. PERUCHO, Mme MALET, M. MORAS, Mme FERRAN-CHATAIN et M. BEYNAC),
- a communiqué les décisions.

Délibérations

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N° 09-01 / JG - EXPERIMENTATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Rapporteur : Jean-Jacques LACOMBE, 1^{er} adjoint

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'expérimentation d'un Espace de Vie Sociale pour une durée de 2 ans à partir de janvier 2022, sous réserve de l'octroi d'un agrément par la CAF et du soutien du Département de la Gironde,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager toute procédure utile à la réalisation du projet et à solliciter toutes subventions susceptibles de concourir au meilleur équilibre financier de l'action.

SOLIDARITÉ

N° 09-02 / CR - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LES ANNEES 2021 – 2025

Rapporteur : Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'engagement de la commune au sein de Convention Territoriale Globale intercommunale pour les années 2021-2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à :
 - **SIGNER** la Convention Territoriale Globale ci-jointe et l'ensemble des documents nécessaires à l'application du nouveau dispositif,
 - **PERCEVOIR** annuellement la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Par 21 voix pour, 0 abstention et 7 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Eric JACQUET, Mme Marie-France CAVERNES, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC) le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

N° 09-03 / CB - BUDGET DE LA COMMUNE – ANNÉE 2022 – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS A L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du Budget les dépenses d'investissement suivantes, pour un montant total de **838 700 €** :

ARTICLES	OPÉRATION	FONCTION	POLE-SERVICE	DÉSIGNATION	PRIX T.T.C. en €
275	ONA	01	Pôle Ressources Administration Générale	Autres immobilisations financières – Dépôts et cautionnements versés	2 500
21318	11	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine	Construction bâtiments publics <i>(Marché DALKIA part investissement 10000€)</i>	10 000
21318	11	312	Pôle Vie locale, Relation citoyenne & Sécurité Publique Culture & Vie Locale	Construction autres bâtiments publics <i>(Construction d'une Cabane des Arts/Frais divers/Révision prix)</i>	10 000
21318	11	414	Pôle Vie locale, Relation citoyenne & Sécurité Publique Culture & Vie Locale	Constructions autres bâtiments publics <i>(Halte de Cassy/Frais divers)</i>	300 000
2152	12	822	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Infrastructure voirie	Réseaux de voirie <i>(Marché de travaux de voirie 2022)</i>	50 000
2183	14	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Informatique	Autres immobilisations corporelles – Matériel informatique <i>(Divers matériel sur marché subséquent informatique)</i>	58 000
2183	14	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Informatique	Autres immobilisations corporelles – Matériel informatique <i>(Serveurs + Licences)</i>	20 000
2188	14	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Bâtiment	Autres immobilisations corporelles <i>(Divers outillage 1^{er} équipement nouvel agent)</i>	4 000
21316	20	026	Pôle Vie locale, Relation citoyenne & Sécurité Publique Affaires funéraires	Construction bâtiments publics Equipement du Cimetière <i>(Travaux d'extension du cimetière Tranche ferme Terrassement, soutènements et clôtures)</i>	310 000
21534	21	814	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Infrastructure voirie	Réseaux divers d'électrification <i>(Mise aux normes LED Eclairage Public)</i>	10 000
2031	29	824	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Stratégie urbanistique	Frais études et développement <i>(Mission d'architecte urbanistique – Marché PLANED)</i>	48 000
2031	29	824	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Stratégie urbanistique	Frais études et Développement <i>(Mission accompagnement juridique du projet du Parc urbain – Tranche conditionnelle- Marché Cabinet RIVIERE)</i>	16 200

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2022.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

N° 09-04 / CB - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'émettre en non-valeur ces titres pour un montant maximum de **1 400.68 €**,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Principal de la Commune de 2021 à l'Article 6541 « créances admises en non-valeur ».

N° 09-05 / CB - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01-2021 – BUDGET FORET

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la présente à l'unanimité.

N° 09-06 / CB - AVANCE SUR SUBVENTION 2022 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le montant de l'acompte de la subvention attribuée au CCAS pour l'année 2022,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2022.

FORET

N° 09-07 / CB - GESTION DES ÉCLAIRCIES ET DES COUPES RASES 2022 – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MISSION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F) – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Ildio DE OLIVEIRA, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme des éclaircies et des coupes rases 2022 ci-dessus défini,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à :
 - vendre les bois des éclaircies conformément au cahier des clauses générales de vente, édité par l'O.N.F.,
 - désigner l'O.N.F. comme maître d'œuvre,
 - signer tout document afférent à cette affaire.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au B.P annexe 2022 de la Forêt à l'Article 7022.

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

N° 09-08 / MC - DELIBERATION RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (Protocole temps de travail 1607 heures)

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en place **le temps de travail à 1607 heures** au sein des services communaux et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans le Protocole afférent ci-annexé,

- **DIT** que :

- Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2022**,
- Sauf dispositions contraires, ce nouveau régime du temps de travail est applicable à ladite date à l'ensemble des agents municipaux de la Commune de Lanton (stagiaires, titulaires et contractuels sur emplois permanents y compris de remplacement, contractuels sur emplois non permanents, saisonniers ou en accroissement temporaire d'activité),
- Les dispositions relatives à la durée effective du temps de travail et aux cycles de travail des agents municipaux inscrites dans les précédentes délibérations sont abrogées,
- Le protocole ci-annexé, pourra faire l'objet d'ajustements, d'adaptations et de modifications ultérieures, en cas de besoin tel que le prévoit la clause de revoyure.
- Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 09-09 / MC - CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT CONTRAT DE PROJET (CATÉGORIE B) - *Coordinateur(trice) – Animateur(trice) de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de Lanton*

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la proposition du Maire et **l'autorise** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer tous les actes correspondants,

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois non permanents,

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la Commune, Chapitre 012,

- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2022.

CULTURE

N° 09-10 / ED - CRÉATION D'UNE ARTOTHÈQUE AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : Annie-France PEUCH, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un service public de prêt d'œuvres d'art, dit « Artothèque », géré en régie au sein de la Médiathèque ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prêt avec l'artiste ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prêt avec l'utilisateur.

Par 23 voix pour, 0 abstention et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC) le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

SECURITE PUBLIQUE

N° 09-11 / ED - EXTENSION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE DE LANTON

Rapporteur : Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de poursuite du déploiement de la vidéoprotection présenté supra, ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité des abords des bâtiments et installations publics et du domaine public communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre tout acte relatif à cette délibération.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

ASSOCIATIONS

N° 09-12 / JG - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la mise en place d'une Charte de la vie associative,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

N° 09-13 / CB – CP - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 – COMPLEMENT N° 2

Rapporteur : Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** ces subventions pour un montant total de 837 €, telles que précisées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2021.

La séance a été levée à 20h08.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.